

**12 Octobre 2018**

**L'AMLP et l'AMSES** (association de médecins aux Antilles) ont conjointement saisi la Commission Supérieure des Maladies Professionnelles en Agriculture( **COSMAP**)

pour que

1 - **le myélome multiple** soit inscrit dans les meilleurs délais au **tableau 59 du régime agricole** ;

En effet :

- *le lien entre exposition aux pesticides et myélome est établi*

- *la classification de l'OMS place le myélome au sein de la catégorie des LNH (lymphomes non hodgkiniens), eux même bénéficiant d'un tableau*

- *Une récente déclaration du médecin conseiller technique national en charge des maladies professionnelles à la MSA, va aussi dans le sens de cette reconnaissance*

- *la MSA du Vaucluse a récemment reconnu en 2018 le myélome multiple au titre du tableau 59*

- *par ailleurs, aux Antilles l'incidence du myélome est beaucoup plus élevée qu'en métropole*

2- **l'ouverture d'un tableau spécifique pour les cancers de la prostate et l'exposition aux pesticides se réalise dans les meilleurs délais**

Le temps est donc largement venu d'ouvrir de nouveaux tableaux à un moment où le Président de la République vient de déclarer aux Antilles qu'il faut les réactualiser et que la procédure d'ouverture des registres est engagée.